



# TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION TOUTES LES DEMANDES SONT LEGITIMES

- *Refusons que l'Inspecteur d'Académie impose des critères et leur justification pour accorder les temps partiels sur autorisation*
- *Refusons que l'Etat fasse des économies en ne compensant pas en postes tous les temps partiels*
- *Revendiquons des moyens suffisants dans les services administratifs pour la gestion des demandes*

L'intersyndicale appelle à refuser les pressions de l'Inspecteur d'Académie :

- En ne s'interdisant pas de faire une demande de temps partiel;
- En sollicitant un rendez-vous auprès du médecin de prévention ou des assistants sociaux ;
- En sollicitant l'appui des organisations syndicales ;
- En se mobilisant :

**RASSEMBLEMENT DEVANT LA DSDEN**  
**Mercredi 1<sup>er</sup> février à 14 h 30**

*Les personnels remettront sous format papier les demandes de temps partiel réalisées en ligne.*

**Cette question nous concerne tous : nous sommes tous susceptibles de demander un temps partiel sur autorisation, aujourd'hui, demain, en fin de carrière ...**

**C'est collectivement que nous gagnerons.**